

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<p>Nombre de conseillers En exercice : 12 Présent : 8 Procuration : 3 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le 10 décembre Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire) <u>Secrétaire de séance : Carole MICHAUD</u> <u>Date de convocation : 05 décembre 2025</u></p>
<p>Réf : 25/ 149</p> <p>OBJET : ACQUISITION DE PARCELLES APPARTENANT A MME AGNES TROMBERT</p>	<p>Présents : M. DENNE Jean-Claude ; M. MUFFAT. Michel ; Mme QUOEX Valérie; Mme MCQUADE Alisha; Mme MICHAUD Carole ; Mme MICHAUD Sonia.; Mme SIBIL Christine.</p> <p>Absents ou excusés : M. ROSSET André ; M. BRAIZE Richard</p> <p>Procuration : M DUCHEMIN Vincent : procuration à M DENNE Jean-Claude</p> <p>M. GAILLARD Guy : procuration à M. MUFFAT Michel</p> <p>Mme TAVERNIER Marie- Laure : procuration à Mme MICHAUD Carole</p>

Madame Agnès TROMBERT a contacté la mairie afin de nous proposer de parcelles situées sur le territoire de la commune de Montriond. Dans ce cadre, Monsieur BRAIZE Richard propose au conseil municipal que la commune se porte acquéreur des parcelles suivantes :

Section	N° plan	Adresse	Contenance
A	5	BOIS SUR LES GRANGES	390 ca
A	30	PLAN DU TRONC	285 ca
A	56	PLAN DU TRONC	480 ca
A	76	PLAN DU TRONC	1140 ca
A	1875	LE CROZAT	117 ca
		Total	2412 ca

Il indique que le prix d'acquisition de ces parcelles situées en zones « N » du PLUI-h, est fixé à : **0,50 €/m²**.

Il précise que le montant de cette acquisition se monte à :

2412m² X 0,50€ = 1 206,00€ -----Soit un montant total de : **1 206,00€ (Mille deux cent six euros)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **ACCEPTÉ** l'acquisition par la commune des parcelles ci-dessus énumérées, pour une surface totale 2412m².

* **PREND ACTE** que le prix d'achat sera de 2412m² X 0,50€ = **1 206,00€**, les frais de notaire étant à la charge de la commune.

* **CHARGE** Monsieur Le Maire de signer tous les actes relatifs à la présente délibération.

La secrétaire de séance
Carole Michaud



Montriond le, 10 décembre 2025
Le Maire Jean-Claude DENNE



Certifié exécutoire
Par transmission au représentant de l'Etat le
Et publication le

